



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Rythmes scolaires : le SNUipp-FSU 23 appelle à la grève le 19 juin 2014, jour du CDEN

Le SNUipp-FSU 23 appelle à la grève pour dénoncer la gabegie des rythmes scolaires dans un contexte départemental de dégradation des conditions d'accueil des élèves.

Du Ministre Peillon qui vantait la réduction de la durée de la journée au Ministre Hamon qui ne jure que par l'intérêt des 5 matinées de classe, les arguments sont à géométrie variable. Seule constante, l'entêtement à faire entrer dans un, et maintenant 2 décrets différents mais tout aussi rigides toutes les écoles de France. Jamais l'organisation du temps scolaire n'aura été imposée de façon aussi contrainte pour les collectivités locales comme pour les usagers et les personnels. Ce cadre implique pourtant lourdement les collectivités locales dans des charges supplémentaires en introduisant la quasi-obligation de mettre en œuvre des activités périscolaires sans que l'Etat en assure le financement.

A travers ces choix, le ministère organise le creusement des inégalités et la mise en concurrence des écoles et des communes, le glissement vers l'intercommunalité de la compétence école. Dans un département creusois dans lequel moins d'une commune sur 2 a une école, où les écoles de 1 à 3 classes représentent plus de 70 % des structures, les conséquences seraient assurément tragiques... A l'horizon d'1 à 2 ans, de nombreuses écoles pourraient mourir de leur petite mort. Les élus l'ont bien compris et c'est pour cela que des cantons entiers (Felletin, La Courtine, Chambon, ...) ou des communautés de communes refusent cette mise en concurrence et ont demandé une dérogation. Cette dérogation vient de leur être refusée.

Si elle devait se mettre en place, cette réforme engagerait pour le seul département de la Creuse plus de 5 millions d'euros d'argent public quand les dotations de l'Etat aux collectivités locales se réduisent de façon drastique.

Dans le même temps, chacun peut objectivement faire le constat d'une nette dégradation des conditions d'apprentissage des élèves dans le département :

La formation des maîtres : Cette formation est partiellement annulée dans le département : en cela, la Creuse est le seul département de l'académie. Cette génération sera celle qui aura reçu la formation professionnelle la plus réduite des 30 dernières années mais le pire est sans doute à venir !!! Les personnels chargés d'accompagner les jeunes personnels sont aujourd'hui consignés à l'Inspection Académique faute de financement de leurs frais de déplacement.

La formation continue, quant à elle, n'existe plus... Il était question de formation à distance : l'Inspection Académique n'a semble-t-il pas été en mesure de la mettre en œuvre.

Le remplacement des maîtres : en moyenne, les élèves creusois ont perdu 2 jours de classe chacun cette année faute de moyens de remplacement suffisant... C'est sans doute là aussi un record !!! L'année prochaine s'annonce là encore plus difficile... Les journées supplémentaires apportées par la réforme pourraient être annulées faute d'enseignants dans les classes...

Les aides spécialisées : 1 maître G pour 2000 élèves, 1 maître E pour 1720 élèves, 1 psychologue pour 1229 élèves : c'est le triste constat fait à la rentrée, il sera identique l'année prochaine. La différence se situe sur le fait que les personnels sont empêchés de se déplacer. Mieux vaut être en difficulté aujourd'hui à Guéret, Aubusson, Bonnat, Bourgneuf ou La Souterraine que dans les écoles rurales... Cette situation est due à un désengagement de l'Education Nationale, (en situation de banqueroute ?) pour le financement des déplacements de personnels dont l'itinérance est partie intégrante de la mission.

Les élèves en situation de handicap : les notifications de la MDPH ne sont plus honorées, des élèves orientés en ITEP restent parfois près d'un an dans les classes ordinaires faute de places disponibles pour les accueillir dans les structures adaptées avec toutes les conséquences pour les élèves et leurs enseignants... Des notifications d'AVS ne sont pas honorées, parfois près de 6 mois après la notification...

Les engagements de « Plus de maîtres que de classes » ou de « scolarisation des enfants de moins de 3 ans » : l'Inspectrice d'Académie a requalifié des postes mais aucun dispositif nouveau n'est proposé et les personnels concernés pourraient au final être mobilisés pour le remplacement. Bref, de l'enfumage sans consistance...

700 000 à 1 million d'euros pour les transports du Conseil Général en continuant à refuser le samedi matin, 300 à 500 euros par élève pour le périscolaire des 8600 élèves soit entre 2 580 000 à 4 300 000 euros : il s'agit bien de 5 millions d'euros d'argent public sur la table pour le seul département de la CREUSE...

Cela représente l'équivalent de dizaines de postes de remplaçants, de dizaines de postes de RASED, de milliers de kilomètres remboursés pour les personnels itinérants, de dizaines de postes d'aide administrative ou d'accompagnement d'élèves en situation de handicap.

Aujourd'hui, il est temps de revenir à l'essentiel. Le Ministère doit retrouver la raison sauf à vouloir faire du département de la Creuse un désert éducatif. Si le SNUipp-FSU 23 a cru un temps à une erreur de diagnostic, l'entêtement du gouvernement dans ce dossier associé aux velléités de l'Inspectrice d'Académie à proposer des regroupements d'écoles tous azimuts laissent penser que l'ambition réelle n'est pas la réussite des élèves. Il s'agit bien là d'un transfert de charge progressif qui s'inscrit dans le projet proposé de réforme territoriale.

Le SNUipp-FSU 23 appelle les personnels à être en grève le jeudi 19 juin, jour du CDEN sur les rythmes scolaires afin de dénoncer ce qui s'apparente de plus en plus à une attaque en règle contre l'école rurale. Le SNUipp-FSU 23 appelle les parents et les élus à se joindre aux personnels pour dénoncer cette réforme et s'y opposer.

A Guéret, le 12 juin 2014

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice COUEGNAS: 06.74.19.39.72